Nations Unies S/PV.5736 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5736e séance

Mercredi 29 août 2007, à 15 h 30
New York

Président :	M. Gayama	(Congo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Belgique	M. Van Kemske
	Chine	M. Li Kexin
	États-Unis d'Amérique	Mme Phee
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Kassianides
	Ghana	M. Appreku
	Indonésie	M. Budiman
	Italie	M. Alessandro
	Panama	M. De Vengoechea
	Pérou	M. Pereyra
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Brooker
	Slovaquie	M. Mlynar

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-49289 (F)



La séance est ouverte à 15 h 40.

Le Président : Je rappelle à tous les orateurs, comme je l'ai indiqué à la séance de ce matin, qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont priées d'en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil, étant entendu qu'elles pourront en distribuer la version longue sous forme imprimée.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège a toujours appuyé les efforts du Président Mahmoud Abbas en faveur de la démocratie, de la stabilité et de la paix dans le territoire palestinien. Elle a appuyé sa décision de former un gouvernement d'unité nationale dont l'objectif était de mettre fin à une impasse dangereuse et de préparer le terrain à la reprise des négociations avec Israël.

Nous avons également appuyé sa décision, prise dans des conditions extrêmement difficiles, de déclarer l'état d'urgence et de nommer un nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Salam Fayyad. Ce nouveau Gouvernement est attaché au programme politique du Président Abbas, qui traduit les principes du Quatuor. Ce programme est favorable à des négociations pacifiques, seul moyen viable d'établir un État palestinien coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. La mise en place de ce nouveau Gouvernement a permis de reprendre le dialogue politique avec Israël et d'établir à nouveau des relations normales avec la communauté internationale des donateurs.

La Norvège se félicite de la volonté du Premier Ministre et du Président Abbas d'aborder des questions de fond difficiles. Nous exhortons les deux dirigeants à faire preuve d'autorité et de courage afin d'instaurer une paix durable en faveur de leurs deux peuples. Nous, la communauté internationale, devons prêter main-forte à ces efforts. En même temps, nous devons aussi appuyer les efforts du Premier Ministre palestinien M. Fayyad en vue de normaliser la situation sur le terrain et améliorer les conditions de vie des Palestiniens. Cela doit aller de pair avec le dialogue politique avec Israël.

La Norvège pense qu'à long terme une paix globale et durable ne pourra être trouvée en isolant un important mouvement populaire. La réconciliation nationale palestinienne est essentielle pour parvenir à la stabilité politique et surmonter les divisions. Quelle que soit la manière dont de tels efforts de réconciliation se manifestent, toutes les structures légitimes sous l'autorité du Président Abbas doivent être rétablies et renforcées. Toutes les structures parallèles et illégitimes doivent être dissoutes.

Le Gouvernement du Premier Ministre M. Fayyad est confronté à de graves défis, notamment dans le secteur de la sécurité. Nous condamnons les attaques à la roquette contre Israël. Nous exigeons de nouveau qu'il soit mis fin à ces attaques. L'économie palestinienne a été handicapée par des années de conflit et par le régime israélien de postes de contrôle et de bouclages. La situation humanitaire reste très difficile, en particulier pour les Palestiniens de la bande de Gaza. Isolée et coupée du monde extérieur, la bande de Gaza pourrait finir par devenir entièrement tributaire de l'aide étrangère. Un tel isolement et une telle détresse ne feront que créer un terreau fertile pour davantage d'extrémisme.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement israélien de transférer les taxes et recettes palestiniennes retenues, et nous exhortons le Gouvernement à poursuivre de tels transferts de façon régulière. Il est aussi essentiel qu'Israël assouplisse les restrictions imposées aux déplacements des personnes et aux transferts de biens, et qu'Israël applique l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage. Israël doit aussi prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement. De telles mesures sont nécessaires pour renforcer la confiance, ce qui, à son tour, facilitera le processus de paix.

La Norvège appelle depuis longtemps à une approche régionale au processus de paix. Nous avons besoin d'un large engagement de pays de la région pour suivre de multiples volets et aborder toutes les questions. Nous appuyons par conséquent la détermination de la Ligue des États arabes à revitaliser son initiative de paix. Le processus de paix israélo-palestinien a besoin du soutien et de l'engagement de ses voisins arabes. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président des États-Unis au sujet de la tenue, en novembre de cette année, d'une réunion internationale à l'appui de la solution à deux États. Un

engagement ferme des États-Unis est crucial pour réaliser de nouveaux progrès.

La communauté internationale doit favoriser une évolution positive sur le terrain, afin d'appuyer le dialogue politique. La Norvège, en sa qualité de Président du forum des donateurs – le Comité spécial de liaison pour les territoires occupés – a donc invité les membres du Comité spécial à se réunir au niveau ministériel ici, au siège de l'ONU à New York, le 24 septembre. La réunion de septembre devrait transmettre un signal fort au Président Abbas et au Premier Ministre M. Fayyad, indiquant que la communauté internationale s'engage à coopérer avec l'Autorité palestinienne et à l'aider. Le principal objectif de la réunion du Comité spécial sera de préparer le terrain pour une conférence internationale d'annonce de contributions, ouverte à une large participation, en décembre. La réunion fournira aussi l'occasion d'une coopération et d'une coordination étroites entre le Quatuor et le Comité spécial.

Trois grandes réunions internationales sont prévues cet automne pour débattre du conflit arabo-israélien. Il y a des possibilités de réaliser des progrès et de parvenir à des résultats. Les fauteurs de troubles ne doivent pas l'emporter une fois de plus et diminuer encore les chances de parvenir à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes sincères félicitations pour la manière dont vous vous acquittez de votre présidence du Conseil ce mois-ci. J'aimerais également remercier votre prédécesseur pour sa sage gestion des travaux du Conseil le mois dernier. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Michael Williams, pour son exposé et pour ses efforts.

La Jordanie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de notre pays frère le Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle anticipe sur l'activité diplomatique de haut niveau qui aura lieu aux Nations Unies en marge des travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale; et deuxièmement, parce qu'elle s'inscrit dans la dynamique internationale suscitée par l'Initiative de paix arabe et l'initiative du Président des États-Unis, M. George Bush, concernant la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. La présente réunion offre donc une occasion unique pour appeler la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue de relancer le processus de paix et le remettre sur les rails.

Alors que nous aspirons à instaurer la sécurité et la paix dans le monde, nous ne devons pas perdre de vue que la question palestinienne est au cœur du conflit au Moyen-Orient. Sans un règlement juste du conflit israélo-palestinien, la région va inévitablement basculer dans un nouveau cycle de violence et d'extrémisme, ce qui aura de graves répercussions dans la région et au-delà. Par conséquent, une paix juste, globale et durable dans la région reste notre seule option.

Il faut aborder cette option dans un cadre global intégré qui traite directement les questions fondamentales connues par les questions liées au statut final. Il ne faut pas se contenter de traiter des questions relatives à la gestion quotidienne des territoires occupés. Il doit y avoir un calendrier bien déterminé et applicable. Cette option doit être basée sur les résolutions issues de la légitimité internationale et doit déboucher sur la création d'un État palestinien indépendant, viable et géographiquement contigu, ayant pour capitale Jérusalem-Est.

L'Initiative de paix arabe offre une occasion historique de parvenir à un règlement juste, global et durable de ce conflit. Elle constitue une bonne base pour la paix souhaitée. Elle établit une approche équilibrée, en présentant des idées et des arguments pratiques et applicables, et elle confirme de manière indubitable l'engagement sans réserve des États arabes à parvenir à un règlement qui mette fin au conflit, garantisse une sécurité collective à tous les pays de la région, y compris Israël, et débouche sur la création de l'État palestinien.

Les parties internationales ont un rôle crucial à jouer pour faire avancer le processus de paix. Elles ont une responsabilité politique et morale d'aider à régler ce conflit, en jouant un rôle proportionnel à leur place dans le concert des nations et à leur capacité d'influencer les politiques internationales. La Jordanie

attend de ces parties qu'elles soient le moteur stratégique, qu'elles façonnent les événements et qu'elles saisissent ce moment historique que représente la prochaine conférence internationale.

À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre appui à l'initiative du Président des États-Unis M. George Bush au sujet de la tenue d'une conférence de paix internationale. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous nous félicitons aussi des éléments positifs qui figurent dans cette initiative, comme la recherche de moyens de relancer le processus de paix israélo-palestinien conformément à la solution de deux États et de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final, y compris celles concernant Jérusalem et les réfugiés. Dans l'intervalle, nous soulignons combien il est important de disposer d'un plan de travail et d'un calendrier précis pour garantir que cette réunion sera couronnée de succès et qu'elle pourra relancer le processus politique avec des orientations précises et des résultats clairs.

Nous voulons également mettre l'accent sur l'importance du rôle du Quatuor au cours de la prochaine étape. Nous attachons une importance particulière à la réunion prévue entre le Quatuor et le Groupe des États arabes en marge des travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. La Jordanie saisit cette occasion pour se féliciter de la nomination de M. Tony Blair en tant qu'Envoyé spécial du Quatuor. Le Gouvernement jordanien a le plaisir de manifester sa disposition à collaborer avec lui dans le cadre d'une étroite coordination.

La Jordanie voit avec un certain optimisme les résultats des réunions qui ont eu lieu récemment entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert. Dans l'intervalle, nous appuyons pleinement la légitimité palestinienne incarnée par l'Autorité nationale palestinienne et son Président, M. Mahmoud Abbas. Nous appelons de cette plate-forme la communauté internationale à fournir toute l'aide et le soutien nécessaires au Président Abbas et au peuple palestinien dans leurs efforts visant à mettre en place un système politique démocratique, renforcer l'action des institutions palestiniennes nationales et établir des institutions responsables et transparentes, y compris celles qui sont chargées de la sécurité, et promouvoir la bonne gouvernance pour répondre aux besoins et aspirations du peuple palestinien et préserver son unité. Nous espérons également que toutes les factions palestiniennes assainiront leur fonctionnement et s'uniront, donnant ainsi la priorité à l'intérêt suprême du peuple palestinien.

Le lien existant entre l'économie et la sécurité est indéniable; c'est un cercle intégré. En Jordanie, nous avons quelques inquiétudes concernant l'insuffisance des conditions sociales et économiques indispensables à un niveau raisonnable de sécurité, qu'il s'agisse de la Cisjordanie ou de la Bande de Gaza. Dans le cadre des efforts déployés par la Jordanie pour améliorer les conditions de vie du peuple palestinien, notre gouvernement a acheminé une aide d'urgence et, a envoyé, ces derniers jours, des convois de médicaments aux hôpitaux de Gaza et de Jérusalem qui souffrent cruellement d'une pénurie de médicaments et d'équipements de base.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par la situation humanitaire des habitants de Gaza. Nous appelons la communauté internationale à participer à l'effort en offrant son appui à l'Autorité palestinienne en fournissant une aide humanitaire à tous les Palestiniens, en améliorant leurs conditions de vie, en relançant leur économie, en développant un environnement propice aux investissements et en promouvant une économie libre et prospère. Ces mesures ne constituent, de toute évidence, pas une alternative à un processus politique comprenant de véritables négociations de paix aboutissant à des résultats politiques sûrs.

Alors que s'annonce la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, avec l'espoir suscité par l'Initiative arabe, nous sentons qu'il est nécessaire d'instaurer une confiance mutuelle entre les parties au conflit. Nous appelons le Gouvernement israélien à lever le blocus imposé sur le peuple palestinien, à transférer les recettes fiscales et douanières dues aux Palestiniens, à libérer plus de prisonniers palestiniens, et à mettre fin à toutes les pratiques violant les droits du peuple palestinien, ainsi qu'à toutes les formes d'occupation, par le biais notamment des restrictions à la liberté de circulation, des bouclages et de toutes les activités de colonisation.

En outre, le Gouvernement jordanien tient également à réaffirmer sa position quant à l'illégitimité du mur de séparation, les activités de démolition, et les travaux d'excavation qui menacent les lieux saints.

Le Moyen-Orient va connaître des moments critiques. Nous devrions tous saisir cette occasion pour nous engager sur la voie de la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M[me] Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés. Ce Mouvement a suivi l'évolution récente et l'aggravation de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Dans ce contexte, le Mouvement exprime sa vive préoccupation à l'égard de la grave situation humanitaire, socioéconomique, politique et en matière de sécurité qui règne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et de l'aggravation en résultant des souffrances et des privations endurées par le peuple palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés condamne l'occupation militaire israélienne prolongée du territoire palestinien depuis 1967 et exprime sa profonde préoccupation devant les événements regrettables qui s'y sont produits récemment. Depuis quatre décennies, la puissance occupante, Israël, viole sans cesse le droit international, y compris le droit international humanitaire et les normes internationales en matière de droits de l'homme, par ses agissements dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Au cours de cette période, la puissance occupante a commis de graves violations des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien, y compris des crimes de guerre qui ont été signalés.

En outre, pendant quatre décennies, la puissance occupante a mis en œuvre des politiques et des pratiques délibérées et illégales visant à modifier la composition démographique, le caractère et la nature des terres palestiniennes et a, de fait, annexé ces terres, en mettant notamment en œuvre sa politique illégale de peuplement et, depuis 2003, la construction illégale d'un mur en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à l'entour.

En outre, Israël continue d'imposer un réseau humiliant et discriminatoire de points de contrôle sur tout le territoire palestinien occupé pour imposer des bouclages, encercler la Bande de Gaza et mener à bien des incursions et des raids militaires intenses dans des centres de population palestiniens, ce qui a causé de nombreuses pertes en vies humaines et fait des blessés au sein de la population civile palestinienne, sans parler de la destruction d'innombrables biens.

Le Mouvement des pays non alignés condamne ces mesures illégales adoptées par Israël, puissance occupante, et appelle à leur cessation immédiate. En outre, le Mouvement considère que ces mesures israéliennes illégales, y compris les attaques militaires en cours, ont gravement compromis le fonctionnement de l'Autorité palestinienne, et contribué à la polarisation croissante au sein de la société palestinienne.

Le Mouvement condamne également les actes criminels qui ont été commis dans la bande de Gaza et appelle à l'adoption de mesures d'urgence afin d'éviter la désintégration totale des fondements d'un futur État palestinien souverain, viable et indépendant, et afin de rénover et de développer les institutions palestiniennes.

En outre, le Mouvement lance un appel au rétablissement de la situation qui existait avant les événements récents dans la bande de Gaza et à l'adoption de mesures visant à préserver l'unité et l'intégrité des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. À cet égard, le Mouvement souligne qu'il est nécessaire de mobiliser les capacités palestiniennes afin de mettre fin à l'occupation et de réaliser l'objectif national palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés engage la direction palestinienne, les dirigeants de toutes les factions et tous les Palestiniens à s'unir autour du Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, de son gouvernement et de toutes les institutions palestiniennes démocratiquement élues afin d'aplanir leurs divergences politiques par des moyens pacifiques. À cet égard, le Mouvement appuie le dialogue national entre Palestiniens afin de parvenir à la réconciliation nationale. En outre, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position selon laquelle l'Organisation de libération de la Palestine demeure le seul représentant légitime du peuple palestinien et reste une partie essentielle à toute négociation visant à régler le conflit.

Le Mouvement des pays non alignés exhorte les parties à reprendre d'urgence les négociations sur tous les aspects du processus de paix, dans le respect du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix, et de l'Initiative de paix arabe, afin de trouver une solution globale au conflit israélo-palestinien et au conflit israélo-arabe.

À cet égard, le Mouvement réaffirme son appui à tous les efforts de paix visant à mettre fin à l'occupation de la terre palestinienne par Israël depuis 40 ans et à parvenir à un règlement définitif et

pacifique de la question palestinienne, qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans l'État indépendant de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est, et qui offre une solution juste à la situation difficile des réfugiés palestiniens. Le Mouvement des pays non alignés exprime son appui constant et ferme à un règlement pacifique et demande instamment à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et positives à cette fin.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa satisfaction face aux mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier le déploiement des forces armées libanaises dans la région au sud du Litani et le long de la Ligne bleue. Le Mouvement se félicite également du déploiement des forces armées libanaises le long des frontières nord et est du Liban en vue de les sécuriser et de les stabiliser.

Le Mouvement demeure profondément préoccupé par les actuelles violations israéliennes de la Ligne bleue par voie aérienne et terrestre, au mépris de la résolution 1701 (2006). Nous engageons fermement Israël à mettre fin à son occupation de la partie nord de la ville d'Al-Ghajar au nord de la Ligne bleue et de s'abstenir immédiatement de toute violation de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006) ainsi que de toute provocation des forces armées libanaises ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Mouvement appelle à un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006). Nous enjoignons toutes les parties de coopérer en vue de protéger les droits souverains du Liban dans cette zone et nous saluons les importants efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Mouvement est très conscient du problème énorme que posent au Liban les 1,2 million de bombes à sous-munitions qu'Israël a lancées pendant son agression contre le Liban l'été dernier. Le Mouvement condamne une fois encore l'emploi de telles armes par Israël et déplore le fait qu'elles aient causé de nombreuses victimes. Le Mouvement des pays non alignés engage fermement Israël à indiquer l'emplacement exact de ces armes meurtrières, et à fournir les cartes des mines posées durant l'occupation du Sud-Liban.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme encore une fois que toutes les mesures prises ou qui seront prises par Israël aux fins de modifier les conditions juridiques, physiques et démographiques, et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé ainsi que les mesures prises par Israël pour y exercer sa juridiction et son administration son nulles, non avenues et sont dénuées d'effet juridique. Nous réaffirmons en outre, que toutes ces mesures, notamment la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent un défi lancé à la communauté internationale et une violation manifeste du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des décisions des Nations Unies, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Le Mouvement exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Le Mouvement des pays non alignés continuera de prêter son concours et de contribuer, par tous les moyens possibles, à l'instauration d'une paix juste, totale et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M[me] Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de convoquer ce débat, qui, à notre avis, est aussi opportun qu'approprié.

La situation grave qui règne au Moyen-Orient exige de la communauté internationale qu'elle y prête une attention soutenue. Les événements intervenus dans les territoires palestiniens occupés requièrent que l'ONU et ses États Membres redoublent d'efforts pour parvenir à une solution durable. Il est nécessaire d'adopter une approche globale pour régler de front les aspects humanitaires, socioéconomiques et politiques du problème, liés les uns aux autres.

Le Brésil s'intéresse de près à la situation du Moyen-Orient. Nous n'avons cessé d'apporter notre appui aux aspirations du peuple palestinien à un État libre, cohésif, démocratique et économiquement viable,

vivant côte à côte avec Israël, dans des frontières internationalement reconnues. Depuis le début du conflit, les excellentes relations que le Brésil entretient aussi bien avec Israël qu'avec les Palestiniens nous ont poussés à préconiser une solution pacifique, par des moyens tant multilatéraux que bilatéraux. La création d'un bureau à Ramallah, notre statut d'observateur à la Ligue des États arabes, la nomination d'un Envoyé spécial au Moyen-Orient et les visites effectuées par notre Ministre des affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires dans la région témoignent de notre détermination à intensifier le dialogue avec les autorités palestiniennes et toutes les parties concernées.

La population palestinienne de Cisjordanie et en particulier celle de Gaza fait quotidiennement l'objet de privations inacceptables, comme on peut trop souvent le noter dans les rapports de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes des Nations Unies. Réduire la souffrance de la population civile n'est pas seulement humain, c'est aussi une étape essentielle à la relance réussie du processus de paix.

Dans ce contexte, la réouverture du point de passage de Karni et d'autres points d'accès aux territoires palestiniens est essentielle pour améliorer les conditions de vie de la population de Gaza. Des voies libres d'entrave vers d'autres pays et la reprise de l'aide internationale sont également nécessaires pour que l'Autorité palestinienne puisse fournir une aide, y compris de l'eau, des vivres et des médicaments à la population en détresse.

Nous nous félicitons de la rétrocession de recettes fiscales et douanières supplémentaires par Israël, qui permettront à l'Autorité palestinienne de répondre à des besoins humanitaires et de s'acquitter du paiement de dépenses de base. Nous saluons également le lancement, par des donateurs internationaux, de nouveaux projets. Cependant, l'amélioration de la vie quotidienne de la population exige beaucoup plus.

Le Brésil se félicite des pourparlers qui ont eu lieu récemment entre le Premier Ministre Ehoud Olmert et le Président Mahmoud Abbas sur territoire palestinien au début du mois d'août. Ces pourparlers politiques de haut niveau traduisent leur détermination et constituent un signal positif de la relance du processus de paix. Nous encourageons les deux parties à donner un nouvel élan aux mécanismes de coopération et à renforcer les mesures de confiance à propos de la mise en œuvre de projets visant à améliorer les conditions économiques et sociales dans les territoires occupés.

Des mesures telles que la libération de prisonniers palestiniens, et celle du soldat israélien détenu à Gaza, ainsi que l'interruption de la construction des implantations pourraient contribuer à instaurer un climat favorable à ce stade. Encourager le développement socioéconomique des territoires occupés est un aspect essentiel des efforts accomplis pour parvenir à une solution pacifique pour la région. Réhabiliter les infrastructures endommagées, rétablir les services publics de base et restaurer la confiance des investisseurs dans l'économie palestinienne constituent des priorités pour parvenir au développement durable des territoires palestiniens et assurer des moyens d'existence à la population.

Pour permettre ce développement, Israël doit prendre les mesures nécessaire afin d'éliminer les barrages routiers et les postes de contrôle, pour que la population puisse se déplacer librement. Une autre mesure importante consisterait à accorder des visas aux travailleurs palestiniens pour qu'ils cherchent du travail en Israël. Le Brésil est convaincu de la nécessité d'un changement qualitatif dans la vie quotidienne de la population palestinienne en tant que condition préalable à la viabilité du processus politique.

Le Brésil estime qu'une paix durable ne pourra être obtenue qu'avec la participation de tous les acteurs concernés. Le règlement du conflit dépend du respect de la légitimité des autorités constituées et du renoncement à tous les actes de violence. Les conflits au Moyen-Orient transcendent la situation israélo-palestinienne. Ils sont, à bien des égards, interconnectés. La création d'une dynamique positive dans une zone pourrait entraîner un cercle vertueux aboutissant à des résultats positifs dans les autres.

Le Gouvernement brésilien est favorable à l'élargissement du débat sur le Moyen-Orient, afin de qu'autres acteurs puissent apporter leurs idées et leurs efforts et appuyer ainsi le renforcement du processus de paix. Nous encourageons par conséquent la création d'un groupe des amis de la paix au Moyen-Orient, qui rassemblerait les pays de différentes régions qui souhaitent promouvoir le dialogue et la réconciliation, rejoignant ainsi ceux qui sont déjà directement impliqués dans le processus de paix.

Dans l'esprit de la proposition avancée par le Président Lula dans son allocution à l'Assemblée

générale l'an passé, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président Bush d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Une telle conférence internationale tirerait très certainement parti de la participation de pays n'appartenant pas à cette région, y compris des pays en développement.

Je voudrais à présent dire quelques mots sur la situation au Liban, que nous suivons avec préoccupation.

Je voudrais exprimer l'appui du Brésil au Gouvernement du Premier Ministre Siniora, et réaffirmer le droit du peuple libanais à sa souveraineté et à son autodétermination, loin de toute influence étrangère pour décider de son avenir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole au nom de la délégation vietnamienne à l'occasion de cette séance importante du Conseil de sécurité. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la direction éclairée dont vous et votre délégation avez fait preuve au cours de votre présidence du Conseil ce mois. Je suis également très reconnaissant à M. Michael Williams de son exposé de ce matin.

Avant toute chose, ma délégation voudrait souscrire pleinement à la déclaration qui a été prononcée il y a quelques instants par le représentant de la République de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il ne fait aucun doute que le Moyen-Orient continue d'être l'un des points les plus chauds suscitant la grave préoccupation de la communauté internationale en général, et du Conseil de sécurité en particulier. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui aidera les parties intéressées à redoubler d'efforts pour remettre sur les rails le processus de paix dans la région.

Mon pays partage pleinement le point de vue selon lequel le conflit du Moyen-Orient, au cœur duquel se trouve la question de la Palestine, ne peut être réglé que par des négociations pacifiques en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable fondée sur les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. De plus, nous sommes fermement persuadés que pour parvenir à cette solution, les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer, dans sa patrie, un État palestinien dans les frontières d'avant juin 1967, doivent être intégralement respectés.

En accord avec cette position inchangée, le Viet Nam appuie tous les efforts régionaux et internationaux qui contribuent à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Nous exhortons les parties concernées à redoubler d'efforts pour relancer la Feuille de route pour la paix et pour contribuer de manière plus importante à la stabilité et au développement de la région. Pour sa part, le Viet Nam est prêt à mettre tout en œuvre pour aider à la reprise des négociations entre les parties engagées dans le processus de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les affaires palestiniennes intérieures, nous voudrions redire que le Viet Nam respecte le choix effectué par le peuple palestinien lui-même. Il espère sincèrement que les parties palestiniennes feront des efforts pour aplanir, par des moyens pacifiques, leurs divergences et continueront de s'efforcer, avec le soutien de la communauté internationale, de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Enfin, ma délégation tient à exprimer ses graves préoccupations devant l'escalade récente des tensions et de la violence dans la région. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de se maîtriser et d'appuyer des négociations pacifiques, afin de faciliter le retour de la normalité dans la région. À cet égard, le Viet Nam se félicite vivement des récentes réunions de haut niveau qui ont eu lieu entre Israël et la Palestine. Nous espérons sincèrement que ces rencontres aboutiront à la reprise des négociations pacifiques entre les Israéliens et les Palestiniens, ainsi qu'à la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

Mme Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, compte tenu de l'importance de la question,

nous avons demandé à prendre la parole afin de pouvoir souligner notre position.

Mais avant cela, je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Coordonnateur spécial, M. Michael Williams, pour le rapport détaillé qu'il a fait au Conseil de sécurité ce matin, ainsi que pour les efforts inlassables qu'il a déployés en sa qualité de Coordonnateur spécial. Je voudrais saisir cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Au fil des ans, nous avons tenu de nombreux débats sur la situation au Moyen-Orient, y compris les territoires palestiniens occupés. De nombreuses résolutions importantes ont été adoptées, certaines, notamment celles du Conseil de sécurité, assorties même d'un mandat contraignant strict. Pourtant, l'impasse persiste, et aucune issue n'est en vue. Alors que, dans la frustration nous continuons d'attendre des jours meilleurs, l'escalade de la violence, l'effusion de sang, la poursuite de l'occupation israélienne des terres arabes et la répression brutale exercée par Israël sur des hommes, des femmes et des enfants innocents dans les territoires occupés font encore davantage outrage à notre conscience. Malheureusement, les luttes intestines et les divisions entre les Palestiniens eux-mêmes viennent également alimenter ce brasier, annihilant les perspectives d'une paix véritable et durable dans la région. Néanmoins, nous sommes quelque peu encouragés par les efforts actuels tendant à consolider l'unité nationale. Nous craignons toutefois de voir ces efforts contrariés si les parties concernées ne manifestent pas une volonté réelle et sincère de surmonter le statu quo.

Nous demeurons profondément préoccupés devant la poursuite des assassinats, des arrestations et des mises en détention de civils palestiniens sans défense par les forces israéliennes. Nous sommes également consternés par la dégradation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Il est particulièrement inquiétant de voir que le blocus délibéré appliqué à la bande de Gaza par Israël a conduit l'économie au bord d'un effondrement irréversible, déclenchant ainsi une catastrophe humanitaire de grande ampleur.

Il est regrettable qu'Israël poursuive ses activités illégales, au mépris total des sentiments internationaux et en contravention avec les résolutions de l'ONU visant à préserver le caractère sacré de la Ville sainte de Jérusalem – Al Qods Al Charif. Les travaux d'excavation réalisés sous la sainte mosquée d'Al-Aqsa est une question bien spécifique que nous avons évoquée à une précédente séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle nous avons condamné ces travaux. La poursuite de la construction du mur de séparation, au mépris flagrant de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, constitue un autre exemple du mépris total et délibéré d'Israël pour la volonté internationale. À l'évidence, ces actes ne servent pas la cause de la paix; au contraire, ils font reculer le processus. Nous voudrions donc demander instamment à l'ONU de déployer des efforts résolus pour mettre immédiatement fin à ces activités illégales.

Bien que les revers aient été nombreux, ma délégation n'en est pas moins encouragée par quelques lueurs d'espoir. Nous nous félicitons de la reprise, bien qu'à une échelle modeste, du dialogue israélo-palestinien. Nous sommes persuadés qu'il aura une influence positive sur le résultat de la réunion du Quatuor prévue le mois prochain et de la conférence internationale prévue pour novembre à l'initiative des États-Unis. La proposition de Président israélien de relâcher tous les prisonniers palestiniens en échange de la cessation de toutes les opérations militaires contre des cibles israéliennes mérite que l'on y prête attention. La libération de quelque 250 détenus palestiniens et la restitution d'une partie des recettes fiscales sont des pas dans la bonne direction.

Nous reconnaissons qu'un certain nombre d'initiatives diplomatiques et d'efforts de médiation constructifs de la communauté internationale sont à même d'imprimer un nouvel élan au processus de paix. De la même façon, nous estimons que la récente initiative lancée par le Japon dans le but de parvenir à la paix par le développement économique est prometteuse pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous exhortons la communauté internationale, et en particulier les pays développés, à proposer des projets de développement économique afin de ressusciter une économie palestinienne ravagée par la guerre.

Ma délégation réaffirme son plein appui au droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à un État souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et l'harmonie. Nous maintenons que pour qu'une paix juste et durable puisse prendre racine, Israël doit retirer ses forces de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, et honorer toutes ses obligations au titre des Conventions de Genève, des

résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et des autres initiatives de paix, dont la Feuille de route établie par le Quatuor. Nous appelons instamment toutes les parties concernées à revenir à la table des négociations afin de trouver une issue à l'impasse où s'est enlisé le processus de paix.

En dépit d'un consensus large et ancien au sein de la communauté internationale quant à la nécessité de résoudre la crise au Moyen-Orient, la paix dans la région semble plus improbable que jamais. Avons-nous manqué d'une volonté et d'une détermination véritables pour traduire notre discours en action? Ou bien n'avons-nous pas su remplir nos engagements collectifs? D'une manière ou de l'autre, nous avons échoué. Pourtant, il ne faut pas nous laisser aller à la résignation pure et simple; nous devons au contraire saisir toutes les occasions de remettre le processus de paix sur les rails. Nous espérons que nos délibérations d'aujourd'hui contribueront, ne serait-ce que modestement, à atteindre ce vieil espoir qui est le nôtre d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière habile dont vous avez mené les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Je souhaite également féliciter l'Ambassadeur Wang et la délégation chinoise d'avoir présidé avec succès le Conseil le mois dernier.

Le Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), au nom duquel cette déclaration est prononcée, cautionne sans réserve la pratique consistant à tenir des débats publics périodiques sur la situation au Moyen-Orient afin que le Conseil ait la possibilité d'entendre l'avis de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies et, il faut l'espérer, de tirer profit de la sagesse collective des États Membres quand il examine la voie à suivre sur cette question fondamentale.

Le 7 juin dernier, les Nations Unies ont marqué les 40 ans d'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le territoire palestinien, Jérusalem-Est et le Golan syrien. Le 15 mai 2008, les Palestiniens observeront le soixantième anniversaire de la *Nakbah*, ou « catastrophe ». Il est en effet très regrettable qu'après tout ce temps, notre quête de paix en Terre sainte reste au mieux difficile à réaliser.

L'OCI demeure profondément préoccupée par la perpétuation de l'occupation des terres arabes par Israël et les agressions commises contre la population des territoires arabes occupés – occupation qui dure depuis bien trop longtemps et ne cause que souffrance et désespoir. L'élimination ostensible et souvent brutale de Palestiniens est également l'une des principales causes de la montée de l'extrémisme dans le monde musulman. Cette réalité politique, aussi désagréable soit-elle, ne peut plus être ignorée. Il revient non seulement aux Nations Unies, mais aussi à la communauté internationale dans sa totalité, de dénoncer cette violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Cette année, comme presque toutes les autres, a été le théâtre de changements et de désordres dans la région. Si les choses ont certes évolué – à travers notamment les réunions entre les dirigeants israéliens et l'Autorité palestinienne et l'engagement pris par les membres du Quatuor de se réunir à nouveau en septembre dans le cadre des efforts visant à fournir un appui diplomatique aux parties dans leurs négociations et discussions bilatérales, afin de progresser vers la création d'un État palestinien – le recours constant à la violence par Israël et les dissensions entre Palestiniens laissent à la population palestinienne déjà affaiblie un sentiment d'insécurité et d'incertitude quant au futur. Notre tâche la plus pressante consistera donc à traduire cette évolution en actions concrètes en vue de trouver une solution globale aux nombreux problèmes que connaît le Moyen-Orient, en nous appuyant sur toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe.

Il est inquiétant qu'en dépit de la libération de 250 prisonniers palestiniens et du versement de certaines recettes fiscales, les grands problèmes restent les mêmes dans les territoires occupés. Les activités d'implantation se poursuivent dans les territoires palestiniens occupés; la construction du mur continue, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice; et les postes de contrôle et barrages routiers compliquent la vie quotidienne d'une population qui vit déjà en cage sur son propre sol. Nous exhortons le Gouvernement israélien à mettre fin à ses activités d'implantation illégale et à la construction du mur, ainsi qu'à cesser tous ses travaux à proximité de la mosquée sacrée d'Al-Aqsa.

Au-delà des opinions politiques de chacun, il est clair qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la

question du Moyen-Orient et que la paix ne peut être atteinte qu'à la faveur d'un retrait israélien complet et inconditionnel de toutes les terres arabes, y compris les territoires palestiniens, Jérusalem-Est, le Golan syrien et les terres libanaises occupés, et par la création d'un État palestinien indépendant et viable. Dans le climat actuel de calme tension qui règne dans la région, le défi pour les Nations Unies consistera à maintenir leurs efforts en vue de trouver une solution juste, équitable et globale au conflit israélo-palestinien. L'ONU doit en effet jouer un rôle plus actif dans la promotion d'une paix durable et globale.

La tâche la plus urgente est de mettre un terme à la violence dans les territoires occupés. Si l'on s'efforce toujours d'obtenir la libération des soldats israéliens captifs, Israël doit pour sa part relâcher les prisonniers palestiniens restants et faire davantage pour appuyer l'Autorité palestinienne et lever le blocus économique et humanitaire qu'il impose aux Palestiniens. Malheureusement, les mesures prises par les Israéliens sur les questions clefs que sont les postes avancés, les implantations en Cisjordanie, la construction du mur et les centaines de postes de contrôle ont pour seul effet d'accentuer la frustration parmi la population palestinienne.

Dans le même temps, il convient de poursuivre les efforts déployés en vue de promouvoir la réconciliation entre les Palestiniens. Les politiques de division et d'isolement risquent de s'avérer contreproductives dans la recherche de la paix. À ce sujet, une étape essentielle sur la voie de cette réconciliation consiste à ramener la situation qui prévaut actuellement sur le terrain à Gaza à ce qu'elle était avant les événements de juin 2007.

Le Groupe de l'OCI appelle instamment à la reprise des pourparlers de paix sans préjuger des positions de chacun. Ces discussions devraient aboutir à un accord rapide pour reprendre la mise en œuvre du plan de paix convenu et de la Feuille de route.

À cet égard, nous prenons acte de l'initiative de convoquer en novembre, à Washington, une conférence internationale sur la question. Nous espérons vivement que cette conférence permettra de progresser de manière significative dans notre quête de paix. Il nous faut toutefois garder à l'esprit qu'elle ne peut être couronnée de succès qu'à la condition de refléter une initiative de paix globale et sincère qui prévoie la restitution de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967 et soit à même d'agir concrètement en ce qui concerne les questions liées au statut final, à savoir les frontières définitives en vertu des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), le statut de Jérusalem – Al Qods Al Charif – et la question des réfugiés palestiniens et de leur droit inaliénable au retour.

La structure d'une paix durable au Moyen-Orient est déjà bien connue. Pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, l'ONU doit garantir l'application non sélective de ses propres résolutions, qui comprennent les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité ainsi que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. La solution doit aussi s'appuyer sur l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

À cette fin, la Déclaration et le Communiqué d'Islamabad, adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente-quatrième session, tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007, ont résolu sans ambiguïté de poursuivre les efforts en faveur de la paix et salué le renouveau de l'Initiative de paix arabe ainsi que les efforts du Président du Pakistan.

Espérons que l'année prochaine, lorsque les Palestiniens célèbreront le soixantième anniversaire de la *Nakbah*, ils célèbreront aussi la création d'un État palestinien indépendant et viable, en paix avec tous ses voisins.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, question de la plus haute importance pour la paix et la sécurité internationales.

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité un jour après avoir présenté mes lettres de créance au Secrétaire général. Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier M. Michael Williams, Représentant personnel du Secrétaire général, de l'exposé très complet qu'il a fait aujourd'hui, et je lui rends hommage pour tout le travail qu'il a accompli au cours de sa longue et brillante carrière à l'ONU.

Il y a eu ces derniers mois un certain nombre d'événements et de faits nouveaux notables au Moyen-Orient. Nous nous félicitons tout particulièrement de la tenue, depuis le mois de juillet, de réunions au sommet

entre les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne, qui contribuent à l'instauration d'un climat propice à un nouveau dialogue sur tout un éventail de questions d'intérêt commun. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour maintenir cette dynamique et encourager ce dialogue.

Je voudrais réaffirmer que le Japon reste pleinement déterminé à s'engager activement dans le processus de paix et à fournir un appui très concret au Président Abbas, dirigeant légitime de l'Autorité palestinienne, et au nouveau Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Fayyad dans leurs efforts en faveur de la paix, sachant que la seule façon d'instaurer la paix au Moyen-Orient est d'encourager la coexistence et la prospérité commune entre Israël et la Palestine.

C'est à cette fin que le Gouvernement japonais a annoncé, à l'occasion d'une visite récente effectuée à la mi-août par notre Ministre des affaires étrangères en Jordanie, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, sa décision de fournir un nouveau programme d'aide d'une valeur de plus de 20 millions de dollars, dont 11,2 millions de dollars en aide financière directe à l'Autorité palestinienne et 9,3 millions de dollars en aide alimentaire, en médicaments et autre aide humanitaire aux territoires palestiniens. Le Japon envisagera de fournir une aide supplémentaire à l'Autorité palestinienne pour la mise sur pied d'une économie palestinienne autonome.

À cet égard, le Japon préconise le concept d'un couloir pour la paix et la prospérité, que la représentante du Bangladesh a eu l'amabilité de mentionner il y a quelques minutes. Il s'agit d'un plan de développement qui vise à contribuer à la création d'une économie palestinienne viable reposant sur le secteur privé, en créant un parc agro-industriel en Cisjordanie et en facilitant le transport de marchandises essentiellement de la Cisjordanie vers les États du Golfe en transitant par la Jordanie.

Le 15 août, le Ministre des affaires étrangères du Japon a organisé la deuxième réunion ministérielle du Groupe consultatif quadripartite à Jéricho, en Cisjordanie, avec la participation de la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, Mme Livni, du chef du Département des affaires relatives aux négociations de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Erakat, et du Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, M. Khatib. Au cours de cette réunion, un accord a été conclu sur la construction d'un parc agro-industriel dans le sud du gouvernorat de Jéricho.

Les parties ont salué cette initiative comme étant susceptible de renforcer la confiance entre les parties concernées. Par exemple, la Ministre des affaires étrangères, Mme Livni, a fait remarquer que les visites effectuées à Jéricho par le Premier Ministre et par la Ministre des affaires étrangères d'Israël étaient le signal symbolique du début de la normalisation entre Israël et la Palestine. M. Erakat a, pour sa part, déclaré que le concept d'un couloir pour la paix et la prospérité pourrait aider à donner un avenir aux Palestiniens.

Le Japon estime que, pour promouvoir le processus de paix, il est indispensable que les Palestiniens continuent d'avoir espoir en l'avenir. Il convient donc d'aborder le problème sous une perspective à la fois politique et économique.

En dépit de ces faits nouveaux encourageants, il reste encore beaucoup à faire. Il faut examiner notamment les questions suivantes : l'amélioration de la sécurité, le problème des colonies de peuplement et la barrière de sécurité en Cisjordanie, la facilitation des déplacements et de l'accès, la poursuite des transferts de recettes fiscales et douanières, et la libération du soldat israélien enlevé par le Hamas, ainsi que d'un nombre plus élevé de prisonniers palestiniens détenus en Israël. Il est également essentiel de rétablir l'unité de la Cisjordanie et de la bande de Gaza afin de réaliser l'objectif commun d'un règlement prévoyant deux États. Par ailleurs, la participation des Palestiniens de la bande de Gaza au processus de paix est d'une importance capitale. Le Japon exhorte fermement les parties israélienne et palestinienne à redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs.

Compte tenu de la série de réunions internationales importantes prévues pour cette année, le Japon continuera, pour sa part, de jouer un rôle proactif pour faire avancer le processus de paix en coopération avec ses partenaires au sein de la communauté internationale, en tenant pleinement compte des efforts de bons offices menés parallèlement, notamment ceux des pays arabes concernés, pour faire avancer l'Initiative de paix arabe.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement la situation au Liban. Le Japon appuie les efforts déployés par le Gouvernement libanais, sous la direction du Premier Ministre Siniora, pour rétablir la stabilité dans le pays. Nous espérons que les parties et les factions intéressées dans le pays participeront aux

efforts de promotion de la stabilité et de la reconstruction grâce au dialogue et sans recourir à la violence.

Il reste encore de nombreux défis au Liban, défis qui doivent être relevés pour mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et stabiliser la situation. Un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme exigent de la communauté internationale qu'elle s'attelle énergiquement à certaines tâches, dont un embargo sur les armes, le désarmement et le démantèlement de toutes les milices restantes et la délimitation des frontières. Nous sommes très préoccupés par le fait que les deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah n'ont pas encore été libérés et qu'aucune preuve qu'ils sont encore en vie n'ait été fournie.

Une paix globale englobant les volets libanais et syrien est la seule façon de parvenir à une paix permanente dans la région. De ce point de vue, le Japon espère que la Syrie jouera un rôle actif en faveur de la paix et de la stabilité régionales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de remercier M. Michael Williams pour l'exposé qu'il vient de présenter sur la situation et les derniers développements dans la région du Moyen-Orient aux prises avec d'interminables conflits et tensions aux accents chaque jour plus dramatiques.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants du Yémen, de Cuba et du Pakistan au nom, respectivement, des pays membres du Groupe arabe, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

De l'exposé de M. Michael Williams, il ressort très clairement que la paix et la stabilité ne trouvent malheureusement point leur chemin dans cette région martyrisée et déchirée, conséquence de décennies d'occupation et de répression de populations désespérément en quête d'émancipation, de liberté et de dignité. Tout aussi claire est pour nous la corrélation qui existe entre la situation dans les territoires palestiniens occupés et les autres terres arabes occupées par Israël, et le climat d'instabilité et de tension dans la région.

Le cœur du problème, et son nœud gordien, n'est autre que le conflit israélo-palestinien qui, dans son prolongement régional, a bouleversé les équilibres en place en entretenant des foyers de tensions dans tout le Moyen-Orient.

Il est aussi à rechercher dans cette approche qui vise à découpler les aspects purement sécuritaires du processus politique inachevé, ce qui a considérablement retardé la reprise de la dynamique positive qui s'était esquissée à la faveur, notamment, de la réactivation en mars dernier du plan de paix arabe.

L'Algérie demeure solidaire du peuple palestinien frère dans sa lutte pour le recouvrement de ses droits historiques, inaliénables et fondamentaux, notamment celui de voir de retour ses réfugiés disséminés un peu partout.

C'est également sans réserve qu'elle souscrit à l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, avec pour première pierre de l'édifice global, la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, doté d'un territoire d'un seul tenant, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

Cette œuvre de paix que nous appelons de tous nos vœux est cependant menacée dans son fondement comme dans sa portée du fait des tentatives répétée d'Israël de dévier cette marche du temps de sa trajectoire initiale pour maintenir le statu quo. Comment expliquer sinon l'acharnement d'Israël à saper toute velléité d'édification institutionnelle d'une Autorité palestinienne en la présentant comme la cause du blocage du processus de paix, si ce n'est par sa volonté, non démentie, de reporter aux calendes grecques toute configuration d'un futur accord sur le statut final d'un futur État palestinien?

La proposition du Gouvernement américain de réactiver le processus de paix israélo-arabe en convoquant une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient dans une tentative d'examiner dans leur ensemble les facteurs de blocage, nous semble être en soi une sage approche pour peu qu'elle ne se transforme pas en tribunal jugeant la capacité ou non de l'Autorité palestinienne à mettre en place des institutions démocratiques et qu'elle pose, en des termes clairs, les contours d'une solution finale à ce conflit qui n'a que trop duré. Nous pensons également que la cessation des violences dans ce pays frère doit s'accompagner d'un véritable horizon politique, assorti d'échéances de retrait claires et respectées.

Par ailleurs, l'Algérie estime que cette initiative gagnerait en crédibilité si elle associait toutes les parties directement concernées et s'accompagnait d'un engagement ferme de la communauté internationale pour faire pression sur Israël pour l'amener à coopérer activement avec la communauté internationale. Cette dernière initiative ne doit pas, en effet, nous faire oublier que, par le passé, des tentatives similaires ont échoué devant la détermination d'Israël à imposer systématiquement et par la force sa vision de la paix et son interprétation de la carte du Moyen-Orient. II est édifiant de relever, à cet égard, le sort réservé aux différents plans de paix laborieusement négociés qui ont reçu un large soutien de la communauté internationale mais qui se sont heurtés à l'intransigeance d'Israël et à ses manœuvres dilatoires. L'exemple de l'Initiative de paix arabe, qui pourtant s'inscrit dans la stricte application du droit international et des résolutions des Nations Unies, est indicatif du manque de volonté politique d'Israël dans la recherche de la paix. En effet, bien que ce plan ait été qualifié de base essentielle de toute solution future au conflit israélo-arabe, sa dynamique positive a cédé la place, cinq ans après son adoption lors du Sommet de Beyrouth, à un pessimisme inquiétant.

L'Algérie appelle la communauté internationale à faire preuve de plus de cohérence et à mettre tout en œuvre pour remettre sur les rails le processus de paix et amener Israël à se départir de son intransigeance et de sa politique du fait accompli, en engageant des négociations sérieuses avec ses voisins arabes.

Il faut se rende à l'évidence qu'il ne peut pas y avoir de sécurité sans la paix et qu'il n'y a pas de paix sous la colonisation.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et vous féliciter de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, M. Michael Williams du travail qu'il a accompli pour notre Organisation et aussi de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui. Je lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Les réalités sur le terrain indiquent fort bien, comme cela a été exposé au Conseil aujourd'hui, que tout au long de la période à l'examen, la machine de guerre israélienne a poursuivi sans relâche son travail destructeur, brisant les vies et les moyens d'existence du peuple palestinien sans défense. Au cours des derniers jours seulement, alors que le peuple palestinien et les Musulmans du monde entier marquaient le trente-huitième anniversaire de l'incendie criminel commis par Israël dans la mosquée d'Al-Aqsa, dans la ville sainte d'Al Quds Al Sharif, le régime israélien a poursuivi son carnage contre le peuple palestinien, tuant de nombreuses personnes, dont des femmes et des enfants, à Khan Younis, Beit Hanoun, Naplouse et ailleurs dans les territoires palestiniens occupés.

Les crimes abominables que sont les tueries extrajudiciaires et les assassinats ciblés commis par le régime israélien ont continué sans relâche, tandis que se poursuivent d'autres crimes israéliens comme la destruction de foyers, d'infrastructures et de terres agricoles, l'expansion illégale de colonies, la détention et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens, la construction du mur expansionniste et l'imposition de châtiments collectifs à l'ensemble de la population palestinienne.

De nombreux documents des Nations Unies ont signalé qu'en raison des pratiques israéliennes toute la population palestinienne a été terrorisée, ses biens ont été saisis et une crise humanitaire a été infligée à un peuple entier. Les rapporteurs des Nations Unies ont à juste titre décrit ces sauvages pratiques et politiques israéliennes comme relevant du nettoyage ethnique. Par ailleurs, en raison du blocus de la bande de Gaza par le régime israélien, la situation humanitaire et économique dans ce territoire s'est dégradée à un degré dangereux. Le 9 août, l'ONU a averti que Gaza pourrait connaître un effondrement économique « aux conséquences désastreuses » si ses principaux points de passage ne sont pas rouverts. À cet égard, le directeur adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a averti que si le régime de blocus continue comme aujourd'hui, Gaza risque de devenir dans quelques mois ou quelques semaines une communauté dépendante à 100 % de l'aide internationale, refermée sur elle-même et isolée.

Il est donc grand temps que la communauté internationale pèse de tout son poids, de façon urgente, pour contrer les politiques et pratiques inhumaines du régime israélien, qui impose une catastrophe humanitaire au peuple palestinien sans défense, dans la bande de Gaza et ailleurs dans les territoires palestiniens. Il est en effet regrettable que, tandis que

le régime israélien faisait preuve de moins en moins de retenue dans ses crimes de guerre et ses crimes contre l'humanité, le Conseil de sécurité restait, en raison de l'appui inconditionnel accordé au régime israélien par les États-Unis d'Amérique, impuissant et incapable de prendre des mesures significatives pour contrer ces atrocités.

Il faut aussi mentionner en particulier la dissimulation dont fait montre le régime israélien et sa constitution ininterrompue d'un arsenal nucléaire au cours des dernières décennies. La reconnaissance par le Premier Ministre israélien de la possession illicite d'armes nucléaires par son régime, au cours d'un entretien accordé à une chaîne de télévision allemande le 11 décembre 2006, a révélé la véritable nature des activités nucléaires clandestines du régime, qui posent une menace grave et constante à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

Il est incontestable que des armes nucléaires aux mains d'un régime qui s'est distingué par un aussi long catalogue de différents crimes, comme le terrorisme d'État, l'agression et l'occupation, représentent une réelle menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Ceci appelle donc une action urgente et décisive du Conseil de sécurité. En fait, ce régime devrait faire face à un front uni et devrait subir des pressions continues pour qu'il cesse ses actes de terrorisme, renonce à ses programmes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires à un contrôle international.

Le régime israélien a persisté dans ses politiques d'agression envers le Liban et le Golan syrien occupé. Une année s'est écoulée depuis que le régime israélien a attaqué le Liban. D'après les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par Israël (voir A/HRC/2/SR.27) au cours de son agression contre le Liban. Ils ont précisé par ailleurs (voir A/HRC/2/7) que l'armée de l'air israélienne a attaqué plus de 7 000 objectifs au Liban, la marine de guerre israélienne a mené plus de 2 500 bombardements et l'armée de terre israélienne a lancé des dizaines de milliers de tirs d'artillerie et de roquettes. En conséquence, 1 191 personnes ont été tuées et plus de 4 000 blessées. Le tiers des morts et des blessés et près de la moitié des personnes déplacées à l'intérieur du pays étaient des enfants. Des dizaines de milliers de logements et une grande partie des infrastructures publiques ont été endommagés ou détruits. Le nombre de personnes déplacées est estimé à un million et des villages entiers ont été virtuellement détruits.

En plus de ces chiffres, le rapport indique que le régime israélien a attaqué des sites médicaux et des hôpitaux.

Ce régime, manifestant une fois de plus son mépris à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité, viole actuellement sans la moindre hésitation la résolution 1701 (2006) de façon quotidienne, notamment par des violations de l'espace aérien libanais.

Les exemples que je viens de citer des crimes et atrocités qu'Israël persiste à commettre témoignent du fait que ce régime a fondé ses politiques et pratiques sur l'occupation, l'agression et l'effusion de sang, et que ses appels et déclarations prétendant avec effronterie qu'il est prêt à faire la paix avec les Palestiniens ne sont qu'un vil écran de fumée destiné à gagner du temps et semer la division entre les Palestiniens et les pays de la région, afin de poursuivre ses scélérates politiques d'expansion et ses pratiques criminelles vis-à-vis des Palestiniens et d'autres Arabes soumis à son occupation et à sa répression brutales.

Le peuple palestinien, soutenu par l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier par les mondes musulman et arabe, va en effet continuer à faire preuve d'une détermination inébranlable dans ses efforts pour obtenir ses droits inaliénables. Dans ce contexte, les factions palestiniennes doivent placer les aspirations nationales du peuple palestinien au-dessus de leurs divergences politiques et s'unir pour mettre fin à l'occupation de leur terre et rétablir les droits de leur nation, déniés mais inaliénables.

Nous avons, à maintes reprises, rejeté les heurts internes dans les territoires palestiniens, et invité tous les groupes palestiniens à œuvrer à la réconciliation nationale et à régler leurs différends par le biais du dialogue et sur la base de l'inclusion et de la coopération, plutôt que sur celle de l'exclusion et de l'affrontement. Si l'histoire nous enseigne des leçons, les efforts déployés par une faction palestinienne quelconque afin d'exclure les autres factions sont voués à l'échec. Le Hamas, qui a accédé au pouvoir grâce à un processus électoral considéré par la communauté internationale comme juste, libre et démocratique, et en tant que parti bénéficiant d'une base populaire très large parmi le peuple palestinien, ne saurait être exclu. Le Fatah non plus ne saurait être négligé avec sa longue histoire de résistance contre

l'occupation et sa popularité au sein du peuple palestinien.

La République islamique d'Iran a toujours exprimé sa préoccupation face aux graves conséquences des sanctions et du blocus imposés par certains milieux contre le peuple palestinien pour avoir exercé ses droits démocratiques. L'échec de la communauté internationale à s'intéresser à la cause véritable des Palestiniens et l'ingérence flagrante de certains pouvoirs dans les affaires internes de la Palestine ont conduit aux tristes événements récents.

La question palestinienne est au cœur de la crise du Moyen-Orient. Sans aucun doute, une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient ne sera possible que grâce à la justice, au rétablissement plein et entier des droits du peuple palestinien, à la fin de la discrimination et de l'occupation des territoires palestinien, syrien et libanais, au retour de tous les réfugiés palestiniens et à un mécanisme démocratique permettant à tous les habitants de la Palestine, ainsi qu'aux Palestiniens expulsés de leur patrie, d'être en mesure de décider de leur avenir de manière démocratique et pacifique.

Avant de terminer, je voudrais déclarer officiellement que ma délégation rejette les allégations sans fondement lancées aujourd'hui au Conseil contre mon pays par le représentant du régime israélien. Ce sont des pratiques grotesques – en fait, éculées – qui visent à détourner l'attention de la communauté internationale des politiques criminelles, des pratiques ignobles et des atrocités imputables au régime israélien en Palestine et ailleurs dans la région. Il est évident que la diffamation, la tromperie auxquelles recourt le régime israélien dans ses campagnes de dénigrement, quel qu'en soit le volume, ne sauraient occulter le fait évident que ce régime représente la menace actuelle la plus réelle, la plus grave et la plus pressante pour la région et le monde, contre laquelle la communauté internationale doit lutter de toute urgence.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ce débat permet aux pays non membres du Conseil d'examiner les questions critiques ayant des incidences sur la paix et la sécurité internationales, y compris la question de Palestine.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés et du Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique.

Le mois de juin de cette année a marqué le quarantième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens par Israël. Les territoires palestiniens sont occupés depuis trop longtemps. En fait, c'est l'occupation la plus longue de l'histoire. Il est donc plus qu'impératif de résoudre ce problème de manière équitable. Le Conseil de sécurité a adopté différentes résolutions visant à régler la question, y compris la résolution 242 (1967) et la résolution 338 (1973). La solution est hélas fort éloignée, voire insaisissable. La situation sur le terrain dans les territoires occupés s'est détériorée au point que de grandes parties du territoire ont sombré dans les ténèbres. Les Palestiniens continuent de traverser de grandes difficultés, privés des éléments indispensables à une vie décente, sur le plan tant économique que social.

À cet égard, nous appuyons les efforts visant à parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne, à savoir l'Initiative de paix arabe, le processus engagé par le Quatuor et l'initiative américaine de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Washington en novembre prochain. Nous encourageons également la promotion de la réconciliation nationale entre Palestiniens.

La question palestinienne reste le facteur déterminant dans la division de l'Orient et de l'Occident et alimente, dans une large mesure, le conflit et l'instabilité au Moyen-Orient, y compris le terrorisme international. En tant qu'organe chargé de traiter les questions ayant des incidences sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil a pour devoir de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher toute nouvelle détérioration du problème.

Le Conseil a adopté des résolutions importantes sur la question de la Palestine, qui devraient logiquement servir de point de départ au rétablissement des droits des Palestiniens. Il est également juste et judicieux que le Conseil assume la responsabilité de contraindre Israël à respecter les conventions et le droit internationaux, y compris la quatrième Convention de Genève, et à mettre un terme à son occupation et à ses pratiques illégitimes dans les territoires palestiniens

occupés. Le Conseil doit veiller à ce qu'Israël cesse ses pratiques expansionnistes dans les colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, la construction du mur de séparation et le maintien de son vaste réseau de barrages routiers et de postes de contrôle. Israël doit également se retirer des territoires palestiniens occupés sur le tracé de ses frontières d'avant 1967.

Nous espérons que l'on trouvera dans un proche avenir une solution globale et juste à la question palestinienne. Nous espérons également voir se réaliser la vision d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël, ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité pour leur patience. Je voudrais prendre un moment pour apporter des précisions sur une importante question de fait qui a été mentionnée aujourd'hui. Je voudrais toutefois d'abord souligner que ma délégation apprécie le temps consacré à ces questions par les membres du Conseil, ainsi que leur patience. C'est pourquoi nous ne répondrons pas à la rhétorique anti-israélienne agressive et offensante employée par les représentants de certains États Membres, notamment – et cela n'est pas surprenant – la Syrie et l'Iran. Cette rhétorique est offensante non seulement pour Israël, mais également pour le Conseil de sécurité.

La question que je voudrais soulever est une question de fait et également de fond. À cet égard, je voudrais évoquer en particulier la déclaration du respectable Ambassadeur libanais, faite aujourd'hui, dans laquelle il évoque le refus israélien – dans le contexte de la nomination par le Secrétaire général d'un facilitateur concernant l'enlèvement des soldats israéliens – de

> « résoudre la vieille question des détenus libanais qui croupissent dans les prisons israéliennes depuis des dizaines d'années ». (*S/PV.5736, reprise 1*)

Premièrement, ces détenus ne sont pas des innocents qui croupissent dans des prisons israéliennes; ce sont plutôt des terroristes meurtriers, avec du sang sur les mains, qui ont cruellement et injustement tué des Israéliens innocents au cours d'attentats terroristes au fil des années. En fait, l'un d'entre eux est Samir Kuntar, qui après avoir abordé en 1979 sur le littoral de Nahariya, ville côtière au nord d'Israël, dans un bateau pneumatique, a commis un vicieux attentat terroriste contre la famille Haran. Samir Kuntar a tiré une balle dans la tête du père, Danny Haran, et a frappé violemment la tête de sa fille avec la même arme. Cachée dans un coin avec son bébé de sexe féminin, la mère de famille, Smadar Haran, l'a étouffé en essayant de le faire taire et de sauver leurs vies.

Des hommes comme Samir Kuntar ne sont pas de simples détenus; ce sont des terroristes meurtriers qui, s'ils n'étaient pas dans une cellule, continueraient d'intimider, de mutiler et de tuer des Israéliens. Une procédure judiciaire régulière a été mise en œuvre. Samir Kuntar et les autres membres du groupe ont été mis en accusation et reconnus coupables de leurs crimes.

Deuxièmement, la résolution 1701 (2006) et le rapport (S/2007/392) du Secrétaire général sur sa mise en œuvre ne placent pas sur un pied d'égalité les soldats israéliens enlevés et les terroristes du Hezbollah, comme on peut le comprendre. En fait, ces terroristes sont en bonne santé et reçoivent les soins appropriés qui sont réservés aux prisonniers de guerre. Ils ont bénéficié d'une procédure régulière incluant des visites de la Croix-Rouge et d'autres organismes, des soins médicaux appropriés, des contacts avec leur famille, etc. Pourtant, on ne sait rien des soldats israéliens enlevés, Eldad Regev et Ehud Goldwasser. Il est donc déconcertant qu'un ambassadeur respecté puisse faire la moindre comparaison entre les criminels terroristes qui purgent leur peine dans une prison israélienne et les soldats israéliens enlevés, dont on est sans nouvelles. On ne saurait comparer le sort des soldats israéliens enlevés par le Hezbollah à celui des terroristes arrêtés et condamnés pour des actes de terrorisme ou celui des personnes détenues en raison des hostilités.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je regrette d'avoir à m'exprimer de nouveau devant le Conseil à cette heure tardive, mais la dernière intervention du représentant d'Israël ne me laisse d'autre choix que de lui répondre. Je ne parlerai pas longtemps, pour me concentrer seulement sur les points suivants.

Comme les membres le savent, la politique israélienne d'occupation et d'agression a fait l'objet, depuis la création des Nations Unies, de beaucoup d'efforts et d'énergie de la part de toute la communauté

internationale, en particulier au Conseil de sécurité, en vue d'y mettre fin, étant donné qu'elle dure depuis trop longtemps. Il n'est pas nécessaire de rappeler les divers rapports préparés par les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur tous les aspects de cette politique; même le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation critique l'occupation israélienne des territoires arabes. On sait également que la Commission des droits de l'homme à Genève a condamné à des dizaines de reprises la conduite barbare et sanguinaire et criminelle d'Israël, et que le Conseil des droits de l'homme, qui lui a succédé, s'est réuni en urgence quelques heures seulement après sa création pour examiner les massacres israéliens commis à Gaza et au Liban, en juillet dernier.

En outre, je tiens à rappeler qu'Israël a introduit l'arme nucléaire dans la région il y a plusieurs décennies et s'oppose à la mise en place d'une zone exempte de telles armes au Moyen-Orient. De plus, le premier détournement d'un avion civil dans l'histoire récente a été commis par Israël en 1954 contre un avion syrien. Il n'existe qu'un seul terrorisme dans la région : le terrorisme d'État israélien.

Les représentants israéliens auront beau déployer tous les efforts possibles, que ce soit au Conseil de sécurité ou ailleurs, pour dissimuler les dimensions abominables de leur occupation des terres d'autrui, ils ne pourront passer sous silence une seule vérité : la communauté internationale a voté plus de 1 000 fois contre Israël et son occupation des territoires d'autrui, sa politique barbare mène au mépris total du droit international en général et du droit humanitaire international.

Le Président : Le représentant de l'Indonésie a demandé à prendre de nouveau la parole. Je la lui donne.

M. Budiman (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite répondre à la déclaration prononcée ce matin par le représentant d'Israël.

La guerre qui a eu lieu l'été dernier au Sud-Liban a entraîné des dommages dans les deux camps, mais les pertes humaines ont été enregistrées du côté libanais. Nombre des victimes étaient des civils, et la cause physique immédiate de cette tragédie a pris la forme d'une série sans précédent d'offensives israéliennes épouvantables durant la guerre.

La sécurité et la stabilité qui règnent actuellement au Sud-Liban sont le résultat d'une réponse décisive du Conseil de sécurité à travers l'adoption de la résolution 1701 (2006) qui, entre autres, a renforcé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. L'Indonésie souligne l'importance de voir toutes les parties respecter l'intégralité des dispositions de la résolution 1701 (2006). Nous insistons également sur l'urgence de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Michael Williams, afin qu'il réponde aux observations qui ont été formulées au cours du débat.

M. Williams (*parle en anglais*) : Il est tard et je ne veux pas retenir mes collègues trop longtemps. Je suis toutefois reconnaissant au Conseil de me donner la possibilité d'ajouter quelques remarques.

Premièrement, je tiens à dire ma reconnaissance pour les commentaires qui ont été faits sur ma personne, notamment en ce qui concerne mon travail sur la résolution 1701 (2006) du Conseil et, plus récemment, en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. J'apprécie grandement ces remarques, qui ont été faites par de très nombreuses délégations.

S'agissant de la première résolution du Conseil de sécurité, la résolution 1701 (2006), je saisis cette occasion pour saluer l'engagement des deux gouvernements, le Gouvernement israélien et le Gouvernement libanais, en faveur de cette résolution. Je pense que tous deux ont travaillé très dur pour éviter toute reprise des hostilités le long de leur frontière commune. Or, c'est cet engagement seul qui a permis à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban d'opérer au Sud-Liban et d'assurer la sécurité au niveau de la frontière septentrionale d'Israël – sécurité qui était inexistante depuis de nombreuses années, pour ne pas dire des décennies.

Vendredi dernier, avant de quitter Israël à la fin d'une visite régionale parmi d'autres, c'est avec Karnit Goldwasser, l'épouse de l'un des deux soldats israéliens enlevés, que j'ai eu ma dernière conversation. Les membres se rappellent que l'enlèvement de ces soldats, Ehud Goldwasser et Eldad Regev, est l'événement qui a déclenché la guerre de l'été dernier. Je dois dire avec un profond regret, et à titre personnel – car j'ai consacré énormément d'énergie à cet égard – que, plus de 13 mois après leur enlèvement, nous n'avons toujours pas la preuve qu'ils sont encore en vie. Je ne parle même pas de la

libération ou du rapatriement des prisonniers; je parle de la preuve qu'ils sont encore en vie. C'est pourquoi j'exhorte les États Membres qui entretiennent des relations avec le Hezbollah de l'engager vivement à respecter la règle humanitaire de base selon laquelle il faut toujours apporter la preuve que les prisonniers sont en vie.

Je suis triste de quitter les Nations Unies. Cela dit, je le suis un peu moins au constat que durant ce long débat, des délégations de toutes les parties du monde ont fait allusion à des lueurs d'espoir : la nomination de Tony Blair comme Envoyé spécial du Quatuor; la réunion convoquée par les États-Unis en novembre de cette année; l'Initiative de paix arabe, qui a découlé du sommet organisé à Riyad en mars; et, peut-être avant tout, le dialogue noué entre le Premier Ministre et le Président Abbas, dans le cadre duquel la plus récente des rencontres a eu lieu hier. Je crois que tous ces éléments nous permettent d'espérer qu'avec assez de bonne volonté et de courage politique, nous serons peut-être en mesure de faire progresser le processus de paix israélo-palestinien et de progresser vers une paix globale dans l'ensemble de la région.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.